Les travaux du Papi expliqués à la population

Afin de mieux comprendre les travaux de protection contre la submersion, une réunion publique était organisée le 10 décembre.

e la Moulinatte jusqu'au Goisil, la première phase de travaux inscrits dans le Programme d'actions et de prévention des inondations (Papi) « avance bien, même si nous avons déjà pris un mois de retard à cause de la météo qui ne facilite pas le travail des entreprises », indique Patrick Rayton. Onze mois de travaux effectifs sont annoncés. « Mais en année civile. nous serons plus sur 24 mois, voire plus, en raison des interruptions de chantier pendant les périodes de nidification des oiseaux dans les marais », précise le maire.

5,2 km à consolider

Il s'agit du 6e projet de défense pour l'île de Ré, pour un montant de 4,7 millions d'euros HT cofinancé par l'Etat (40 %), la Région (20 %), le Département (20 %) et la CdC (20 %). Le chantier consiste à renforcer et rehausser 5,2 km de linéaire côté fosse de Loix, jusqu'à 5,40 mètres cote NGF à la Moulinatte, partie la plus exposée à la houle. Au total, 60 000 tonnes d'enrochements seront déposées. Une attention particulière sera portée pour étancher la partie arrière de l'ouvrage, le végétaliser, pour empêcher l'érosion régressive provoquée en cas de surverse.

Au Goisil, où l'entreprise Lépine est passée à l'action le 12 décembre, un rideau de palplanches sera déployé. Ce dernier sera dissimulé par des matériaux naturels dans l'esprit des protections de berges. Un accord a été trouvé entre l'architecte des Bâtiments de France, celui du Département (maître d'ouvrage des projets, Ndlr), et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). « Accorder le politique, la technique



De gauche à droite : Sébastien Pueyo, mission mer du Département, Patrick Rayton, maire de La Couarde, Tony Berthelot, adjoint chargé de la défense des côtes, et Hung Do Cao, directeur du pôle aménagement du territoire de la CdC. © E.L.

et l'environnement n'est pas toujours simple à gérer », souligne Patrick Rayton. Une possible modification du tracé de la piste cyclable, en arrivant au Goisil depuis la Moulinatte, est discutée.

Demande de dérogation

La livraison de cette première tranche est prévue pour avril 2020. La municipalité l'espère vivement. Les usagers du port et de la base nautique aussi. Dans la continuité, la deuxième phase, du Goisil jusqu'à Dieppe, pourrait être lancée. Pourrait, car rien n'est encore acté. « Nous souhaiterions une dérogation pour pouvoir commencer dès le mois de mai, et non à l'automne comme prévu, pour des questions à la fois économiques et de sécurité. Ce serait du bon sens, mais c'est loin d'être gagné », explique Patrick Rayton. Le secteur englobe en effet une vingtaine de prises d'eau à remettre à jour ou à refaire en totalité, des accès à la mer et aux vignes. Le chantier devra être le moins pénalisant possible pour les ostréiculteurs et les viticulteurs.

Au-delà de la simple présentation des travaux, du calendrier et des enjeux, cette réunion publique avait également pour but d'exposer « les contraintes obligatoires », pas toujours faciles à comprendre vues de l'extérieur, et « les efforts à faire pour que cette réalisation se déroule dans les meilleures conditions », note le maire.

Actuellement au stade de l'avant-projet, la troisième tranche de travaux, à savoir la rehausse (4,40 mètres cote NGF) du chemin de la Grifforine a été évoquée. Montant de ce barreau complémentaire de protection : 2 millions d'euros. Le dispositif d'endiguement côté Fosse de Loix sera alors complet, ou presque. Il ne pourra l'être qu'une fois le Papi 3 validé. « Pour mettre en place tous ces projets, il faudra encore du temps », répond Patrick Rayton. ■